

LES AVANTAGES D'UNE HOSPITALISATION A DOMICILE

1. Votre séjour à l'hôpital est écourté voire évité.
2. Maintien dans votre cadre de vie habituel.
3. Sécurité des soins assurée 24H/24 et 7 jours/7
4. Coordination entre tous les intervenants du projet de soins personnalisé :



5. Accès au plateau technique hospitalier (imagerie médicale, laboratoire, pharmacie)
6. Prise en charge sociale et psychologique
7. L'équipe d'HAD est habilitée à intervenir en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)



SERVICE D'HOSPITALISATION A DOMICILE

Centre hospitalier de PAU
4, boulevard Hauterive
64046 PAU Cedex
Standard : 05.59.92.48.48

☎ 05.59.92.48.31
☎ 05.59.72.67.83
✉ didier.delhaye@ch-pau.fr



Plaquette version 1 du 2/02/2010 — Réalisée par :
La Direction Qualité et Gestion des Risques et le service d'Hospitalisation A Domicile
Imprimerie du Centre Hospitalier de PAU
Ne pas jeter sur la voie publique



HOSPITALISATION A DOMICILE



L'HÔPITAL OUI, MAIS À LA MAISON



QUI SOMMES NOUS ?

Un service hospitalier à part entière composé de :

Un médecin coordonnateur :

Dr Marc MOSCA

Un cadre de santé :

M. Didier DELHAYE

Une équipe d'infirmier(e)s

Une coordinatrice
administrative

Une assistante sociale

Une diététicienne



COMMENT TRAVAILLE T-ON ?

La demande est effectuée par un médecin traitant ou spécialiste

Nous étudions la faisabilité du retour à domicile lors une rencontre avec :

- ↳ Un membre de l'équipe HAD
- ↳ Le patient ou sa famille

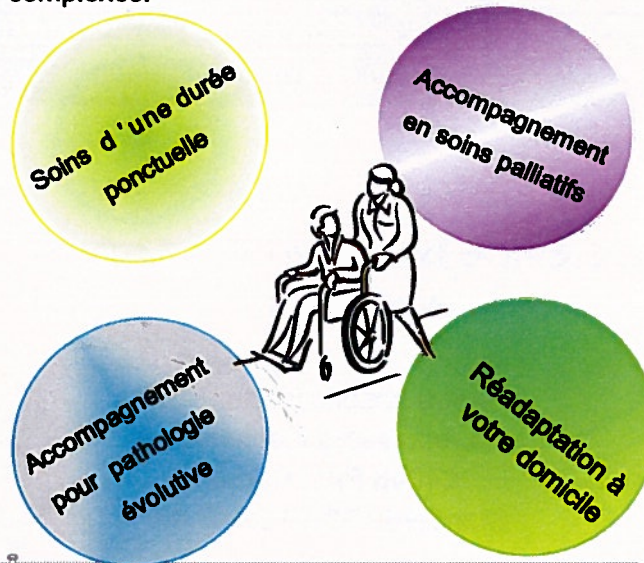
Le médecin traitant reste votre médecin référent

POUR QUI ?

Tout public sans conditions d'âge à l'exception des patients souffrant de troubles mentaux, relevant d'établissements spécialisés en psychiatrie.

POUR QUOI ?

Lors de pathologies nécessitant des soins infirmiers complexes.



QUELQUES EXEMPLES DE PRISE EN CHARGE

- ☒ Patients trachéotomisés.
- ☒ Prise en charge nutritionnelle par sonde.
- ☒ Traitements antibiotiques lourds par voie intra-veineuse.
- ☒ Prise en charge de la douleur
- ☒ Pansements complexes nécessitant un suivi rapproché/ pansements aspiratifs
- ☒ Réautonomisation et réadaptation au domicile après une hospitalisation longue ayant entraîné une perte d'autonomie. (ex : maladie neurologique ou orthopédique)
- ☒ Suivi de chimiothérapie
- ☒ Éducation thérapeutique (diabétologie,...)

NOS CONDITIONS D'ADMISSION

- ↳ Être situé sur une zone géographique inférieure ou égale à 30 minutes de trajet.
- ↳ Bénéficier de votre accord ou de celui de vos proches, mais aussi de votre médecin traitant.
- ↳ Nécessiter des soins infirmiers complexes plus ou moins associés à des soins de nursing.
- ↳ Selon le type de prise en charge être accompagné d'un aidant naturel présent au domicile.
- ↳ Vivre dans un environnement propice et favorable à un rétablissement.

V OTRE ACCORD POUR ETRE HOSPITALISE CHEZ VOUS RESTE LA CONDITION ESSENTIELLE POUR SA REALISATION